

ACCREDITATION 2026 - 2031

MAQUETTE ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Formation en BC PHASE TRANSITOIRE

Année universitaire 2026-2027

Niveau d'études : L 2

Intitulé de la mention : droit

Intitulé du parcours type (si existant) : droit accès santé

Modèle 2026-2031

Composante :	DSP
Adopté par le conseil de composante le :	17.juillet.26
Adopté par la CPVU en date du :	15/06/2026

Régime d'inscription (cocher la case en double cliquant)

VRIU	Formation initiale
FAUX	Formation initiale en apprentissage
FAUX	Formation continue
FAUX	Formation continue en contrat de professionnalisation

Dispositions particulières :

MC2C spécifiques relatives à l'inscription en AAAC pour les L1 et les L2 : cette inscription est soumise à autorisation du jury qui statuera sur les dossiers d'étudiants ayant au moins validé le BCC "Résoudre un problème juridique complexe ", et la totalité des UE des BCC "Situier un problème dans son contexte"et l'ingénistique dans l'un des deux semestres.

Pour les étudiants inscrits en contrôle terminal dans les matières soumises à travaux dirigés, le poids de l'épreuve est de 100% de la note finale.

Les blocs sont annulés. Le bloc "Résoudre un problème juridique complexe"peut compenser le bloc "Situier un problème dans son contexte " si la moyenne obtenue au bloc "Situier un problème dans son contexte" est supérieure ou égale à 7/20. Le bloc l'ingénistique se compense avec les autres blocs si la moyenne à l'année est acquise.

L'UE "Découverte de l'intelligence artificielle" fait partie d'un groupe d'UE qui sera validé en L 3 (avec l'UE "Intelligence artificielle en droit : éthique et recherche"). Les dates et les modalités des secondes chances seront précisées après les résultats de la première session. La note de contrôle continu n'est pas prise en compte dans le calcul de la note de seconde chance.

En cas d'échec à l'issue de la première session, l'étudiant peut définir la liste des épreuves de seconde chance où il ne se présente pas. La note de première session est alors reportée automatiquement, sans qu'il n'ait à en faire la demande par écrit. S'il se présente à l'épreuve de seconde chance, la note alors obtenue remplace celle de la première session. L'étudiant qui ne souhaite pas bénéficier du report automatique de note de la session 1 à la session 2 en cas de non-présentation en session 2 doit en faire la demande par écrit à la scolarité dans les 5 jours ouvrés qui suivent la diffusion des résultats de la première session.

Les UE libres ne peuvent être prises qu'une seule fois au cours de la licence. Elles comptent dans le calcul de la moyenne du semestre dans lequel elles ont été choisies et donnent lieu à des ECTS supplémentaires."

Figure 34 : l'examen peut, sur décision de l'enseignant chargé du cours, prendre la forme d'un oral pour les étudiants qui le désirent (après inscription auprès de l'enseignant).

Les UE libres ne peuvent être prises qu'une seule fois au cours de la licence. Elles comptent dans le calcul de la moyenne du semestre dans lequel elles ont été choisies et donnent lieu à des ECTS supplémentaires.

code Apogée	Intitulé	Intitulé en anglais	Bloc annuelisé (A) ou semestrialisé (B)	Volumes horaires						ECTS /Coef.	Modalités de contrôle des connaissances										Nom Responsable	Cocher si Responsable extérieur de l'UVSQ
				Présentiel				Distanciel			1ère session					2nde chance						
				Heures CM	Heures TD	Heures TP	Total présentiel	Heures FOAD	Total horaire		Type de contrôle					Type de contrôle						
											Contrôle continu		Examen terminal		Autres		2nd session		Autres			
											%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve		
	Résoudre un problème juridique complexe (niveau initial)		A	225	54	0	213	0	213	43												
	UEs obligatoires																					
DRT340	Droit des obligations - contrats/ responsabilité civile	Contract law	A	66	18		51		51	14	50	écrit	50	écrit								
DRT31P1	Droit administratif 1-2	Institutional foundations of administrative law	A	66	18		51		51	14	50	écrit	50	écrit								
DRT32P1	Droit commercial	Commercial law	S3	30			30		30	4			100	écrit								
DRT55P1	Droit public financier	Public financial law	S3	30			30		30	4			100	écrit								
DRT42P1	Droit pénal	Criminal law	S4	33	18		51		51	7	50	écrit	50	écrit								
	Situer un problème dans son contexte (niveau initial)		A	144	0	0	144	0	144	13												
	UEs obligatoires									9												
R02	Recherche juridique et intelligence artificielle	Legal research and artificial intelligence	S3	4			4		4													
DRT71	Sources et fondements du droit	Sources and fundamentals of law	S3	30			30		30	5			100	écrit								
DRT71P1	Histoire du droit pénal et de la justice	History of criminal law and justice	S4	30			30		30	4			100	écrit								
	UEs obligatoires à choix - 1 UE par semestre			20			20		20	4												
DRT74	Histoire de l'Europe	History of Europe	S3	20			20		20	2			100	écrit								
DRT53	Politiques environnementales	Environmental policies	S3	20			20		20	2			100	écrit								
DRT60P1	Introduction au droit de l'environnement	Introduction to environmental law	S4	20			20		20	2			100	écrit								
DRT31	World politics	World politics	S4	20			20		20	2			100	écrit								

	Agir et communiquer (2 langues au choix par semestre)		A		72	0	72	0	72	4											
	UEs obligatoires à choix semestre 1									2											
LDROANG3	Anglais écrit	Written english	53		18		18		18	2	100	écrit									
LDROESP3	Espagnol écrit	Written spanish	53		18		18		18	2	100	écrit									
	UEs obligatoires à choix semestre 2									2											
LDROANG4	Anglais écrit	Written english	54		18		18		18	2	100	écrit									
LDROESP4	Espagnol écrit	Written spanish	54		18		18		18	2	100	écrit									
BCCSANTÉ	santé									10											
	Moments d'ouverture			8	18	32		6	14												
	UE libre																				
VETRENGAP (semestre pair) et VETRENGAI (semestre impair)	Engagement et vie associative			8				6	14	3	70	rapport d'activité	30	oral et fiche projet		50% oral / 50% d'activité					
Licence : TAPSLSE1 à TAPSLSE6	Théorie et pratique des activités physiques et sportives				18					3	100	pratique (50%) et				100	pratique (50%) et				
Master : TAPSMSE1 à TAPSMSE4																	théorique (50%)				
semestre 1 : PARTSLS1 semestre 2 : PARTSLS2	Culture - Pratiques artistiques (Options : théâtre, arts plastiques, photographie, média-radio, histoire de l'art)					24 (théâtre) 22 (arts plastiques) 24 (photo) 22 (média-radio) 10 (histoire de l'art) + 4-6h de cours + 4-6h de visites de l'histoire de l'art)				3	100 (théâtre et photo) 50 (arts plastiques et média-radio) 50 (histoire de l'art) participation orale-devisé questionnaire (média-radio) 50 (arts plastiques et média-radio) devisé arts plastiques papier questionnaire (média-radio)					50 (média-radio) 100 (histoire de l'art) 50 (média-radio)	évaluation finale spécifique (média-radio) commentaire d'image (histoire de l'art) 50 (média-radio)		production (média-radio)		
Nombre d'heures maquette			377	144	32	429	6	443	70												
Total heures étudiant			309	90		399		399													